

nous pas le droit de le citer contre lui quand il le viole, comme nous lui citons son propre catéchisme ? Pour la question de l'idolâtrie nous ne sommes pas embarrassés, même en nous tenant sur le terrain du Nouveau Testament., puisque le même précepte dans son essence est répété, et en particulier dans Matt. IV, 10, et Jean V. 21. Toute écriture divinement inspirée est *utile*, si elle n'est pas toujours obligatoire sous la forme où elle se trouve, elle a une valeur éducatrice. Le décalogue, ce sont les éléments. Les enfants doivent commencer par là. Les Israélites étaient des enfants sous bien des rapports ; Dieu leur a commandé ce qui n'était pas trop difficile pour " la dureté de leur coeur ".

Notre contradicteur s'enhardissant dit : " Qui osera prétendre que la loi royale des dix commandements n'est pas en vigueur ?

Pardon, relisez ce passage s. v. p. avec un peu plus de soin et un peu moins de préjugé dogmatique et vous verrez que " la loi royale " ce n'est pas celle des deux tables de pierre, mais que d'après Jac, II. 8 c'est . " Tu aimeras ton prochain comme toi-même ", paroles tirées de Lévitique XIX, 18. Ceci n'est pas dans le XXe de l'Exode, et néanmoins c'est plus grand que le contenu de la seconde table. Car tout y est " compris sommairement " dit St. Paul (Rom. XIII. 9). La loi qui en comprend une autre doit être plus grande que celle qui est comprise la chose enveloppée. Il y a dans cette " loi royale " un élément que le décalogue ne contient pas ; c'est l'*amour*.